



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **38-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 24 octobre 2007

Le vingt quatre octobre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 15 octobre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 10 Votants : 11

Présents : MM, BAFFERT, BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, GAUTHIER, REPELLIN ROUX,
Mmes BROUZET(2), SUCHEL, CARRIER,

Absents excusés : MM CARREL, DUCLOT, JULLIEN, MATRAIRE, MERLE, Mmes CHAPUIS, RAMUS

Président de séance : M. Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**

Attribution de chèque cadeaux au personnel du SIRD.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

-Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales

Il est rappelé aux membres du Comité syndical que le personnel du SIRD percevait au titre des cadeaux de fin d'année un chèque d'une valeur variable tous les ans.

Ce chèque était remis pour chaque enfant de moins de 14 ans. Il était versé par le SIRD sur un compte ouvert pour l'attribution d'avantages au personnel.

Celui-ci ayant été supprimé, il a été proposé de reconduire pour la septième année l'attribution de chèque-cadeaux au titre des avantages accordés au personnel.

Le comité syndical acte cette décision pour 12 enfants de – de 15 ans (enfants nés à compter du 01/01/1993) pour un montant de 45 € par enfant.

En conséquence,

Le Montant total de la dépense s'élève à 540 €

Le comité après avoir délibéré

✍ ACCEPTE la proposition du Président

✍ DIT que cette dépense est inscrite au compte 6232 du BP 2007 du SIRD

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 octobre 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN